|  |
| --- |
| **Bureau de développementdes télécommunications (BDT)** |
| Réf.: Circulaire BDT/IP/CSTG-16 | Genève, le 17 janvier 2013 |
|  |  |
|  | – Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT– A l'Observateur (Résolution 99)– Aux Membres du Secteur UIT-D, aux Associés de l'UIT-D et aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT-D– Aux Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études 1 et 2 de l'UIT-D et Rapporteurs et Vice‑Rapporteurs– Aux Observateurs (organisations régionales et internationales) |
|  |
|  |
|  |
| **Objet:**  | **Enquête 2013 de l'UIT sur les mesures prises pour sensibiliser l'opinion publique à la cybersécurité** |
| Madame, Monsieur,A sa réunion tenue le 13 septembre 2012 à Genève, le **Groupe du Rapporteur de la Commission d'études 1 de l'UIT-D pour la Question 22-1/1** (Sécurisation des réseaux d'information et de communication: meilleures pratiques pour créer une culture de la cybersécurité) a décidé de lancer une enquête sur les mesures prises par les pays pour sensibiliser l'opinion publique à la cybersécurité.De nombreux pays considèrent la création d'une culture de sensibilisation à la cybersécurité comme faisant partie intégrante d'une stratégie nationale de cybersécurité, ce qui implique une collaboration entre les différentes parties prenantes et l'adoption de mesures concertées. Cette enquête 2013 sur les mesures prises pour sensibiliser le public à la cybersécurité a pour objet de recueillir des informations et des idées, quelles que soient leurs sources, sur la façon dont les Etats, les entreprises et les groupes d'experts sensibilisent les particuliers et les entités à la question de la cybersécurité et les incitent à s'y intéresser, ainsi qu'à la question de la protection en ligne des enfants et des besoins des personnes handicapées en matière de cybersécurité. Vous trouverez plus de détails sur cette enquête dans l'Annexe au présent document et sur la page web qui lui est consacrée.Le questionnaire en ligne de l'enquête sur les mesures prises par les Membres pour sensibiliser l'opinion publique à la cybersécurité est disponible à l'adresse suivante:<http://www.itu.int/fr/ITU-D/Study-Groups/Pages/surveys/2013_Q22-1-1_CSTG016.aspx> Le succès et la valeur de cette enquête seront fonction des réponses que nous recevrons des Etats Membres, des Membres de Secteur, des Associés et des établissements universitaires. Je me félicite d'ores et déjà de votre participation active, comme de coutume, de votre soutien et de vos contributions aux travaux des Commissions d'études de l'UIT-D.Vous remerciant par avance de votre coopération, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.[Original signé]Brahima SanouDirecteur du BDT**Annexe:** 1 |

|  |
| --- |
| **ANNEXE 1**Résultats attendus pour la Question 22-1/1Pour des informations détaillées sur les résultats attendus des travaux de la Question 22-1/1, voir:<http://www.itu.int/net3/ITU-D/stg/rgqlist.aspx?rgq=D10-RGQ22.1.1&stg=1>.Au titre du point 2 b) v) du programme de travail, les participants à la CMDT-10 ont demandé aux responsables de la Question 22-1/1 de "créer une culture de sensibilisation à la cybersécurité, recueillir des idées, quelles que soient les sources, sur la façon dont les pays, les entreprises et les groupes d'experts sensibilisent les particuliers et les entités à la question de la cybersécurité et les incitent à s'y intéresser, ainsi qu'à la question de la protection en ligne des enfants et des besoins des personnes handicapées en matière de cybersécurité".Soumission des contributions et délaiLes réponses au questionnaire de l'enquête 2013 sur les mesures prises pour sensibiliser le public sur la cybersécurité peuvent être soumises en ligne dans l'une quelconque des six langues officielles à l'adresse: <http://www.itu.int/fr/ITU-D/Study-Groups/Pages/surveys/2013_Q22-1-1_CSTG016.aspx>. Nous vous saurions gré de bien vouloir nous faire parvenir vos réponses au questionnaire avant le **15 mars 2013**. Les réponses reçues seront présentées à la prochaine réunion du le Groupe du Rapporteur de la Commission d'études 1 de l'UIT-D pour la Question 22-1/1 qui se tiendra le 19 avril 2013, à Genève, et seront intégrées aux résultats définitifs et aux lignes directrices finales qui seront publiés dans le cadre des travaux relatifs à la Question 22‑1/1 pendant la période d'études 2010-2014. Demandes d'information Les questions ou demandes d'informations complémentaires sur la présente enquête peuvent être adressées au secrétariat des Commissions d'études de l'UIT-D (Tél.: +41 22 730 5999, e-mail: devsg@itu.int).Des précisions sur l'enquête pourront également être obtenues auprès des personnes suivantes:* Co-Rapporteurs pour la Question 22-1/1:

 M. James Ennis, Etats-Unis d'Amérique, tél.: +1 202 647 0200, courriel: ennisjg@state.govM. Eliot Lear, Cisco Systems Inc., Etats-Unis d'Amérique, tél.: +41 44878 9200, courriel: lear@cisco.com* Coordonnateur du BDT pour la Question 22-1/1:

 M. Marco Obiso, UIT/BDT/IEE/CYB, tél.: +41 22 730 6760, courriel: marco.obiso@itu.intPour plus d'informations sur les Commissions d'études de l'UIT-D, voir: <http://www.itu.int/ITU-D/study_groups/>.\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**Distribution:**– Administrations des Etats Membres– Observateur (Résolution 99)– Membres du Secteur UIT-D – Associés de l'UIT-D et établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT-D pour chacune des deux Commissions d'études– Présidents, Vice-Présidents des Commissions d’études 1 et 2 de l’UIT-D, Rapporteurs et Vice-Rapporteurs – Coordonnateurs du BDT– Directeurs des bureaux régionaux de l'UIT |